

12.02.04

**Communication du Président du Conseil Régional
à la Session Plénière du 22 Mars 2012**

« Venez au lycée »

**Le lycée, une opportunité pour le territoire,
le territoire, une ressource pour le lycée.**

Dessiner une région solidaire des générations et des territoires, c'est avant tout se poser la question des potentialités de développement de chacun de nos vingt-quatre bassins de vie mais c'est surtout viser à gommer les disparités entre les conditions de vie de nos habitants.

Dès lors, la Région est persuadée que la cohésion sociale et territoriale passe par une équité d'accès aux services pour tous les habitants et ce, quel que soit leur lieu de vie. La présence de services publics et de services au public constitue bien des leviers essentiels pour garantir et renforcer l'attractivité régionale.

Ainsi, en adoptant le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) le 15 décembre 2011, élaboré en concertation avec l'ensemble de ses partenaires régionaux, au premier rang desquelles les collectivités locales, la Région a affiché trois priorités pour l'avenir :

- une société de la connaissance porteuse d'emplois,
- des territoires attractifs organisés en réseau,
- une mobilité et une accessibilité favorisées.

A travers ces trois priorités déclinées en vingt engagements, « l'enjeu est bien de donner à tous les habitants de cette région la possibilité de vivre dans un environnement de qualité, [...] et d'accéder facilement à des ressources qui leur permettent de se former, de se cultiver, de s'épanouir. »¹

Pour autant, la « carte de visite » de notre région, avec son territoire vaste découpé en huit agglomérations, seize pôles structurant les bassins d'emploi et une centaine de petites villes, fait rapidement apparaître qu'il faut s'éloigner de l'illusion qui voudrait que tous les équipements, tous les services puissent être présents sur l'ensemble du territoire régional.

Dans le même temps, la Région, par les lois de décentralisation successives, propriétaire de plus de cent établissements d'enseignement secondaire et employant 2 700 agents des lycées affirme que le lycée doit jouer un rôle fort dans le développement et l'attractivité de son territoire.

¹ Extrait du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire adopté en session du 15 décembre 2011

Les lycées doivent s'ouvrir plus encore à la vie locale, culturelle, économique et sociale. Leurs équipements sportifs, moyens informatiques, plateaux techniques et leurs personnels doivent être valorisés et organisés pour bénéficier à un public plus large, pour ancrer le lycée dans la vie de son territoire.

Mesure de la mandature, « Venez au lycée » vise à faire du lycée d'aujourd'hui une opportunité pour le territoire et du territoire une ressource pour le lycée.

I. Contexte

Plus de 100 lycées, un investissement important de la collectivité

De par les lois de décentralisation successives, la Région a, non seulement la responsabilité de la construction, de la rénovation et de l'équipement des lycées, mais, depuis 2004, assure également l'organisation et le fonctionnement de la restauration, de l'hébergement, de l'accueil et de l'entretien grâce aux 2 700 agents techniques salariés de la Région.

Pour donner aux jeunes apprenants et aux communautés éducatives les meilleures conditions de formation et de vie, la Région investit fortement dans les locaux d'enseignement.

Elle est propriétaire d'un patrimoine d'environ 1,8 million de m² auquel elle consacre chaque année 75 millions d'euros d'investissements. Elle aide également aux investissements des établissements privés sous contrat à hauteur de 5 millions d'euros par an.

Cette politique volontariste se traduit par ailleurs par un fort investissement de la Région dans le numérique éducatif. En effet, plus de 80 millions d'euros ont été affectés, depuis 2000, en câblage, postes informatiques, laboratoires de langues, systèmes de vidéo projection, salles multimédias...

La Région améliore ainsi en permanence les outils fondamentaux permettant aux lycées de fonctionner.

Plus de 100 lycées, des outils pour la réussite, des lieux d'apprentissage de la citoyenneté et de la solidarité

Outre les actions fortes menées sur le bâti et les équipements, la Région se mobilise pour créer les conditions de réussite des jeunes à tous les niveaux.

En matière d'information et d'orientation, et en lien avec le territoire, la Région favorise le succès de leurs projets éducatifs et professionnels en soutenant avec ses partenaires dont le Rectorat, la DRAAF², et le réseau AIOA³, l'organisation chaque année de 10 forums de l'orientation.

En encourageant la mobilité en Europe et à l'international, tout comme en diffusant l'utilisation des TICE⁴, en proposant la gratuité de manuels scolaires, l'aide au 1^{er} équipement et l'aide aux devoirs, la Région accompagne les lycées sur le plan éducatif.

La Région œuvre aussi, à travers des dispositifs tels que « Apprentis et Lycéens Citoyens », « Prévention Promotion Santé » ou « Aux Arts Lycéens et Apprentis », au développement de la citoyenneté et à l'accès à la culture, projets menés avec des partenaires extérieurs.

² Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

³ Accueil Information Orientation Accompagnement

⁴ Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement

Plus de 100 lycées, une richesse pour le territoire

L'ensemble des actions menées par la collectivité régionale envers les lycées représente un budget total de 200 millions d'euros. C'est, avec le secteur de la formation, le domaine représentant la part la plus importante du budget régional.

Grâce à ces investissements importants, les lycées de la région Centre offrent maintenant en tout lieu du territoire, des locaux adaptés à l'enseignement et des équipements variés. Ainsi, beaucoup disposent d'un service d'hébergement, tous possèdent directement ou par mutualisation un service de restauration, certains sont dotés d'équipements professionnels très performants, d'autres d'amphithéâtres, salles de cinéma, salles multimédias, équipements de visio conférences...

Plusieurs établissements ouvrent, d'ores et déjà, cette richesse aux acteurs locaux. Ainsi, en 2011, ce sont près de 250 conventions d'utilisation de locaux des lycées qui ont été signées. Par ailleurs, certains organisent des événements culturels, ouverts au public, dans leur enceinte.

La mesure « Venez au lycée » a pour but de faire connaître, d'amplifier et de créer des réseaux qui permettront un enrichissement mutuel et une ouverture réciproque des territoires et des établissements.

II. La démarche « Venez au lycée »

Lieux éducatifs, les lycées sont devenus au fil des années, de plus en plus perméables aux mouvements sociétaux, à l'évolution ou à la dégradation des relations sociales. Nous proposons de nous emparer de ce contexte pour les aider à s'ouvrir à leur environnement en devenant acteurs à part entière de la vie de la cité, du territoire.

Force est de constater que les relations entre le lycée et son territoire sont très variables d'un lycée à un autre ou d'un territoire à l'autre. Elles sont le plus souvent d'opportunité et liées à un besoin spécifique, rarement le fruit d'un partenariat global, construit autour de priorités, d'enjeux réciproques et de perspectives d'échanges.

Objectifs de la démarche

- Identifier des intérêts communs entre les lycées et leurs territoires d'implantation
- Renforcer les liens entre les acteurs du lycée et du territoire
- Encourager les échanges réciproques et la mutualisation de projets et de moyens
- Soutenir le développement de projets locaux entre le lycée et les acteurs du territoire
- Rendre compte de la diversité des relations qui peuvent être entretenues entre un lycée et son territoire.

Le lycée plus qu'un simple équipement, est, si on le considère comme une communauté vivante à replacer dans son milieu, **un véritable écosystème**.

La définition d'écosystème usuellement donnée est celle d'un ensemble dynamique de populations liées entre elles, qui vivent ensemble, liées aux milieux sur lesquels elles agissent et qui agissent sur elles.

Nous proposons de créer un écosystème de territoire, liant les destinées, les actions, les ambitions et les objectifs des collectivités et des établissements d'enseignement...

Dès lors que nous portons ce regard sur le lycée, il y a lieu de dépasser la seule approche de la gestion du bâtiment ou encore du soutien à sa seule fonction de service public de l'éducation, mais bel et bien de le considérer comme un élément déterminant dans le territoire, un équipement source et destinataire de relations avec le territoire, que nous pouvons soutenir et amplifier.

Ainsi, un lycée peut être regardé comme :

- Un élément du paysage urbain ou rural plus qu'une emprise foncière
- Un élément du patrimoine architectural plus qu'un ensemble de bâtiments
- Des lieux et des équipements mutualisables, des chantiers exemplaires, plus qu'un patrimoine en reconstruction
- Un groupe de citoyens et d'acteurs du territoire plus qu'une communauté d'usagers du service public de l'éducation
- Un lieu de formation(s) plus qu'un lieu d'enseignement
- Une palette de savoirs et de savoir-faire plus qu'un ensemble de métiers
- Un levier de l'économie et de l'agriculture locales, un service de qualité dans le territoire plus qu'un service de restauration
- Un acteur culturel et sportif plus qu'un lieu d'activités pour les seuls lycéens.

Un élément du paysage urbain ou rural plus qu'une emprise foncière

Le lycée est un élément d'un quartier, d'une ville. A ce titre, il faut pouvoir donner sens aux espaces « entre », espaces de liaisons entre le lycée et hors le lycée : parvis, entrées, zones d'abords. Ces lieux de vie, qualifiés permettront d'aborder les questions de sécurité et de « gestion » de ces espaces aussi importants pour la communauté lycéenne que pour les élu(e)s et habitant(e)s du quartier où se situe le lycée. **Ne sont-ils pas des éléments de transition de l'un vers l'autre ?**

Le lycée interagit avec son environnement et peut à ce titre, en tant qu'acteur de sa préservation, porter des projets visant par exemple à soutenir la biodiversité.

La collectivité régionale agit déjà en faveur de la biodiversité, essentiellement en partenariat avec de nombreux acteurs locaux. Ainsi, en matière d'aménagement du territoire, la préservation et la valorisation de la biodiversité sont au cœur des règlements d'intervention des contrats territoriaux. Une dizaine de territoires ont déjà engagé la cartographie de leurs réseaux écologiques, avec l'accompagnement méthodologique et technique de la Région. Les lycées s'inscriraient donc logiquement dans ces démarches.

Si nous voulons une véritable réciprocité de regard, il serait souhaitable que, de même que celui des élu(e)s et des habitants, celui des usagers du lycée soit sollicité sur les projets urbains, sur l'histoire urbaine du quartier et son devenir.

Pistes : Encourager de nouveaux usages des abords des établissements en coopération avec les villes. Transformer les espaces boisés, plantés en espaces de nature à ouvrir, contributifs des trames vertes et bleues⁵. Elaboration d'une méthode de concertation avec la communauté lycéenne au cours des montages de projets urbains, implication de celle-ci dans les enquêtes publiques, les ateliers urbains...

Un élément du patrimoine architectural plus qu'un ensemble de bâtiments

Si le lycée est un équipement public propriété de la Région, il est aussi **un équipement public dans un territoire, un élément de patrimoine architectural**. Cela suppose que soient menées des actions de valorisation du lycée, de son histoire, de son patrimoine, conduisant à créer un autre regard sur lui, de la part de ses usagers, des habitants du territoire, des visiteurs. Cette valorisation s'appuiera sur l'inventaire du patrimoine immobilier et mobilier des lycées, en cours de réalisation par la direction de l'inventaire et du patrimoine du Conseil Régional. Cela suppose aussi que les collectivités soient associées plus étroitement aux projets de construction, de rénovation et de restructuration des sites.

⁵ Cf. Stratégie régionale pour la biodiversité, fiches plan d'action 6 et 29

Pistes : ouverture au public lors des journées du patrimoine, organisation d'expositions, résidences d'architectes, d'urbanistes dans et hors du lycée, élaboration de circuits de visites incluant l'établissement, découverte de la ville...

Des lieux et des équipements mutualisables, des chantiers exemplaires, plus qu'un patrimoine en reconstruction

A l'heure de l'efficacité énergétique, point fort de la mandature, la pertinence des usages et la rationalisation des superficies dans les établissements sont plus que jamais d'actualité. Pour les collectivités, c'est aussi l'heure où elles doivent répondre aux besoins des habitants dans des contextes économiques tendus. Qu'il s'agisse d'investissements de la Région, des départements, des communautés de communes et de toutes les collectivités, il s'agit avant tout de l'usage de biens publics.

Dans cette logique d'ouverture au territoire, la Région a financé depuis 2000, la construction de 30 gymnases, conçus et positionnés de manière à pouvoir être utilisés par des acteurs extérieurs au lycée.

Nous proposons donc de mettre cette question en parallèle avec les besoins exprimés par les différents acteurs de l'aménagement de notre territoire, des politiques publiques, du monde associatif, pour arriver à une **mutualisation des lieux et des équipements**, satisfaisante pour le plus grand nombre, sans nuire aux besoins pédagogiques.

En outre, la Région mène des actions importantes visant à réduire les consommations énergétiques. Cela se traduit notamment par une enveloppe de 15 millions d'euros consacrée chaque année à des travaux d'efficacité énergétique du bâti. Ces travaux sont significatifs et peu suffisamment connus. Les lycées deviennent des lieux où il peut être démontré qu'il est possible de consommer moins en agissant sur le bâti et en changeant les habitudes des usagers.

Pistes : Encourager les utilisations d'espaces mutualisables pour des projets du et avec le territoire (salle de conférences, gymnases, hébergement...). Organiser des visites de chantiers, d'installations ayant recours aux énergies renouvelables et plus largement mener en lien avec l'établissement un projet pédagogique et des actions de sensibilisation ouvertes au public.

Un groupe de citoyens et d'acteurs du territoire plus qu'une communauté d'usagers du service public de l'éducation

Les jeunes doivent être accompagnés dans le développement de leur citoyenneté. Le dispositif « Apprentis et Lycéens Citoyens », à travers ses quatre thématiques⁶ est un levier dont il faut se saisir pour rendre visibles les actions citoyennes, développer de nouveaux projets en lien avec le territoire.

Des projets de solidarité, visant à venir en aide à des populations en difficulté, permettraient d'entretenir des relations fortes entre les acteurs du territoire.

Conférences, invitations au lycée à venir voir, faire, entendre, porter à connaissance des potentiels pour animer la vie de la cité constitueraient un des fils rouges du pacte de territoire.

Pistes : favoriser la participation des lycéens aux jumelages pour développer des liens inter générationnels ; faciliter la mise en œuvre d'actions de soutien scolaire entre collégiens et lycéens ou lycéens et étudiants. Encourager la participation des lycéens aux instances et projets de participation du territoire. Expérimenter des projets de travail participatif avec les parents en lien avec le territoire.

⁶ « Agenda 21 », « Environnement », « Savoir faire et métiers » et « Citoyenneté culturelle »

Un lieu de formation(s) plus qu'un lieu d'enseignement

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP), signé le 5 Juillet 2011, affirme l'ambition forte de notre collectivité de « Bâtir ensemble une région apprenante ». Il est rappelé dans ce contrat que cette ambition nécessite de « renforcer le maillage territorial et la réactivité de l'offre pour rapprocher la formation des habitants en développant les partenariats, la mise en réseau des établissements et organismes de formation ». Les lycées sont au cœur de ce dispositif car ils proposent des ressources qui peuvent être utilisées pour la formation continue, notamment en lycée professionnel en promouvant la mutualisation des plateaux techniques. Les lycées professionnels et technologiques, particulièrement, peuvent être des acteurs à part entière d'aménagement du territoire, travaillant en lien étroit avec le tissu économique local et les projets de développement d'un territoire.

En proposant d'autres voies de formations et en consolidant leur activité vers un public beaucoup plus large d'apprenants, les lycées doivent renforcer leur ancrage territorial.

Les lycées accueillent déjà des publics variés, grâce au réseau des Greta, acteur majeur dans la formation tout au long de la vie.

Expérience : Dans l'Indre, le lycée Blaise Pascal héberge une plate-forme Praxibat permettant de former les élèves du lycée, les stagiaires du Greta en formation continue, les artisans, sur les techniques d'isolation, l'efficacité énergétique et sur les énergies renouvelables.

Pistes : Echanges de lieux et d'équipements entre acteurs de formations (continue, professionnelle, initiale). Echanges de pratiques entre agents des différentes collectivités et aménagement de temps pour ce faire. Interventions des services des villes pour faire connaître les métiers. Modules de formation concernant les problématiques de territoire (spécificités du territoire, sociologie et histoire des populations, notions de coopération, de développement local...).

Une palette de savoirs et de savoir-faire plus qu'un ensemble de métiers

A travers les métiers, des agents aux enseignants, mais aussi à travers les passions et les centres d'intérêt de tous ceux qui constituent la communauté éducative, nous pensons que les lycées détiennent **un véritable patrimoine humain, de savoir faire, d'expertise professionnelle**, et nous proposons que ces richesses puissent être accessibles et partagées.

De par leur domaine d'intervention, les lycées peuvent devenir un carrefour entre acteurs éducatifs, un centre de ressources éducatives et en savoirs, un moteur de citoyenneté sur un territoire.

Pistes : Université populaire, conférences thématiques, expositions d'œuvres réalisées par les agents, les élèves, les enseignants dans la commune ou dans l'établissement. Collaborations consolidées ou créées entre les animateurs des collectivités et les enseignants...

Un levier de l'économie et de l'agriculture locales, un service de qualité dans le territoire plus qu'un service de restauration

La collectivité investit chaque année de manière importante pour équiper les cuisines de matériels performants, pour offrir un cadre agréable aux usagers des restaurants, pour former les chefs cuisiniers et leurs équipes aux techniques permettant

d'élaborer des menus équilibrés et savoureux. Elle impulse également de manière très volontariste l'introduction de produits locaux d'origine biologique. A ce titre, les lycées vont peser de plus en plus sur l'économie de l'agriculture locale.

« Venez au lycée » entend également encourager les nouvelles formes d'organisation de type « économie sociale et solidaire » et permettre de développer ou amplifier les liens avec les acteurs économiques locaux.

Pistes : invitation à « Venir déjeuner au lycée », échange de pratiques culinaires hors du lycée, manifestation de promotion de productions locales bio, partenariat et mutualisation de savoirs-faire et de moyens autour de l'approvisionnement local entre établissements scolaires et de formation... Encourager les initiatives de rencontres et de collaboration des secteurs économiques type ESS ou coopératifs avec les communautés lycéennes.

Des activités culturelles et sportives pour et avec le territoire plus qu'un lieu d'activités pour les lycéens

La Région met en œuvre une politique volontariste d'accès à la culture dans les territoires, à travers les PACT⁷, et orientée vers les jeunes via les dispositifs CLARC et « Aux arts lycéens et apprentis ».

Les lycées constituent un potentiel fort et avéré de lieux d'expression de la culture, de créateurs, et un public ouvert aux manifestations culturelles.

La Région souhaite permettre à cette population d'avoir accès à une offre culturelle large, de participer à la vie locale et de développer des interactions fortes avec le territoire.

La Région facilite déjà la pratique du sport hors temps scolaire en subventionnant l'UNSS⁸. Afin d'offrir une palette de pratiques plus large, les activités sportives gagneraient à être développées en partenariat avec d'autres structures existantes.

Pistes : Développer des projets sportifs et culturels en partenariat avec le tissu associatif local : classes à horaires aménagées, création culturelle. Développer une offre de loisirs éducatifs, culturels, artistiques et sportifs notamment pour les internes, en lien avec la politique jeunesse de la ville. Faire entrer au bénéfice des lycéens, l'offre du territoire dans le lycée ou sur le parvis : espaces d'information jeunesse (offre de participation, prévention, ...).

« Venez au lycée » a donc pour vocation de rassembler un réseau de partenaires à même de collaborer autour de projets variés visant à placer le lycée au cœur d'un écosystème de territoire.

III. Mise en œuvre

Soutenir des projets de territoire

Cette politique territoriale de la région vise à amplifier les **interactions entre les projets de lycées et les projets des territoires d'implantation**. Il s'agit de soutenir des initiatives partagées entre le lycée et la collectivité d'implantation dès lors que celles-ci s'inscrivent dans un projet global et pluriannuel. Elle s'appuiera sur les autres

⁷ Projets Artistiques et Culturels de Territoire

⁸ Union Nationale du Sport Scolaire

politiques régionales, d'ores et déjà potentiellement sources d'échanges entre le lycée et son territoire d'ancrage et cherchera à les articuler.

Pour bénéficier du soutien de la Région, les projets doivent :

- impliquer au moins la collectivité et le ou les lycée(s)
- constituer un projet de territoire intégrant plusieurs axes de développement parmi lesquels :
 - . le lycée, un potentiel foncier et bâti
 - . l'ouverture culturelle et sportive
 - . les lycéens, des citoyens dans le territoire
 - . la formation tout au long de la vie
 - . le lycée des talents
- s'inscrire dans la durée et installer durablement le lycée dans son territoire par des actions nouvelles
- concourir à valoriser les établissements et le territoire d'implantation
- être générateurs d'économie (au sens multiple du terme).

Une phase expérimentale

La démarche proposée nécessite un travail de terrain, avec les différents acteurs locaux : lycées, collectivités, milieu associatif et acteurs économiques. La Région veillera par son intervention à faciliter la synergie entre tous les acteurs, liant essentiel, pour la réussite des projets.

Pour s'assurer d'une expérimentation riche, il est proposé de travailler sur trois types de territoire aux caractéristiques et problématiques variées.

L'expérimentation proposée se déroulera en trois temps :

- élaboration d'un diagnostic pour identifier les acquis et les potentiels,
- proposition d'axes de développement à traduire en projets et choix,
- mise en œuvre des projets retenus.

La première phase consiste à établir un diagnostic précis du territoire sur la base d'un état des lieux partagé. Ce afin d'éviter absolument une juxtaposition de diagnostics cloisonnés.

Elle permettra d'identifier notamment :

- Quels sont les acteurs du territoire ?
- Quelles sont les actions déjà entreprises en lien avec les lycées et avec quels acteurs ?
- Quels sont les potentiels des lycées et des acteurs du territoire ?
- Quelles sont les conditions pour une ouverture au public extérieur (sécurité, horaires, ressources humaines...) ?

La seconde phase s'appuiera sur ce diagnostic pour identifier des projets à même de contribuer à l'atteinte des objectifs de cette mesure.

Chaque projet proposé détaillera les buts poursuivis et les indicateurs d'évaluation associés, les éléments permettant d'apprécier les ressources humaines, financières et matérielles à mobiliser, les modalités de gouvernance (ou du partenariat) et plus globalement toute information permettant de décider des projets à mettre en œuvre.

Des conventions seront rédigées à l'issue de cette phase pour acter des collaborations et des rôles des partenaires concernés par les projets retenus, pour formaliser l'implication de la collectivité et spécifier les financements accordés.

La troisième phase est celle de la mise en œuvre des projets retenus. La collectivité régionale soutiendra par des moyens adaptés les actions à déployer. Elle s'assurera du bon déroulement des projets retenus et facilitera leurs mises en œuvre.

Le projet sera piloté par le Conseil régional mais de par sa nature, l'organisation mise en œuvre associera, sur un même plan les partenaires extérieurs à la collectivité, les équipes des lycées mais également les acteurs territoriaux impliqués dans chacun des projets (collectivités, associations, entreprises, organismes de formation...).

La Région Centre envisage de s'appuyer sur les compétences de structure innovante dans l'accompagnement des territoires et des lycées au fil de la démarche. Celle-ci sera là pour encourager la participation et l'implication des acteurs, faciliter l'émergence des projets adaptés aux besoins du territoire, aider à la création d'événementiels et d'outils de mise en valeur du projet.

En 2012, un budget de 50 000 euros est dédié à cette mesure.

Une extension progressive à d'autres territoires

Les projets menés au titre de cette expérimentation feront l'objet d'une évaluation complète permettant le cas échéant d'adapter le dispositif.

Il s'agira également à travers cette évaluation de préciser les ressources matérielles, financières et humaines, d'affiner la méthodologie et l'organisation en vue d'étendre cette mesure à d'autres territoires.

A travers « Venez au lycée », la Région Centre invite à porter un autre regard sur les lieux d'enseignement, en les valorisant tout en veillant à leur préservation et à poser les jalons d'une transition vers le lycée de demain.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

François BONNEAU